



Chemin de Peyssou

Rue de

Rue Cornouls Houles

Chemin de la Bourdettes

Rue Lamartine

PA-4 Plan de composition

Département de la Haute Garonne
Commune de Revel
Lieu-dit Lourmette Nord
Section ZM

VALORIS
GEOMETRE-EXPERT
AUTERIVE - REVEL - TOULOUSE
NAILLON - VENTRIGNE - HOUAS - LORRAIN

HECTARE.fr
Demande de permis d'aménager
Opération Lourmette Nord

Echelle: 1:500

Indice	Date	Modifications	Dess.	Vérif.	Visa
1	07/02/2018	Dossier Permis d'Aménager - Pièces complémentaires	GB	GB	JOC
4	04/11/2020	Dossier Modificatif n°2 - permis d'aménager	GB	GB	JOC
5	03/12/2020	Dossier Modificatif n°2 - permis d'aménager - pièces complémentaires	GB	GB	JOC

Fichier de dessin: P:\DOSSIERS\2016\160619 HECTARE Lourmette REVEL\7-URBA\9-DWG\160619_20_PA_M02-Pieces_comp.dwg

Clauses générales

Les limites périmétriques n'ont pas encore fait l'objet d'un bornage. Ce plan ne peut servir de plan de délimitation; les dimensions et superficies sont données à titre indicatif.

L'application cadastrale est la superposition et l'adaptation du plan cadastral sur le relevé de terrain. En aucun cas elle ne peut être considérée comme une limite de propriété.

Les couleurs figurant sur ce plan sont figuratives et ne correspondent pas nécessairement à la couleur des matériaux utilisés.

La position des candélabres, des différents branchements et des réseaux est indicative et pourra être modifiée lors de la réalisation des travaux.

Aucune utilisation du présent document n'est autorisée sans l'accord de son auteur, conformément à la loi du 11 mars 1957. La propriété du présent document appartient à VALORIS Géomètre-Expert jusqu'au paiement intégral des honoraires dus.

Légende

- Emprise du lotissement
- Limite Espaces communs / privatifs
- Limite entre lots
- Espaces privatifs
- Espaces privatifs collectifs
- Chaussée
- Voie mixte : piéton et véhicule
- Piétonnier
- Stationnement (75 places dont 2 réserves handicapés)
- Espaces d'accompagnement et noues ou cunettes
- Zone de raccordement à la voie existante
- Plage constructible uniquement en R+0
- Plage constructible maximale en R+0 et/ou R+1
- Plage constructible maximale en R+0 et/ou R+1 et/ou R+2
- Interdiction d'ouverture en R+1 (sauf fenêtre salle de bain avec vitrage opaque)
- Arbres et arbustes
- Position éventuelle du poste de transformation électrique
- Courbes de niveau du terrain naturel
- Sens de circulation
- Noue
- Poteau incendie existant/ à créer

Règlement du Lotissement

- Bande d'implantation d'une barrière végétale en fond de lots
- Servitude plantandi
- Double stationnement non clos imposé sur lot Gabarit minimale 5.00m*5.00m

D'autres règles sont prescrites par le P.L.U. et le règlement du Lotissement (PA 10)